## Réservation de salle Personne Physique



Mairie de Saint-Jean - 31240 Saint-Jean

Gestion des Salles ≥ 05 32 09 67 43
Astreinte ≥ 06 73 85 77 43

Demande du	
Déposée par	

(Soirée et week.end)		
DEMANDEUR	MANIFESTATION	
Nom :  Prénom :	Date :	
Adresse:	☐ Salle de Convivialité ☐ Salle d'Escalade	
Signature	Manifestation:  Heure début manifestation:	
	Alarme :	
Préparation manifestation  (cadre réservé à la Ville)		
Espace Alex Jany: Ouverture du mur central et protection du mur d'escalade (Services Techniques):  Date et Heure:	ETAT DES LIEUX  Entrant du : à :	
Décision du Maire de la Ville	MATERIEL DEMANDÉ	
oui non  A Saint-Jean, le  Signature de Mr ESPIC Bruno Maire de Saint-Jean	Sur place, 20 tables de 6 personnes et 115 chaises dans le local de stockage.  Pour les mariages des tables rondes peuvent être mises à Disposition.  Rendez-vous devant la salle pour l'état des lieux entrant,	
	remise des clés et rappel des consignes de sécurité-incendie.  La préparation, le rangement et le nettoyage de la salle sont à la charge de l'occupant.	

# SONORISATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE Espace Alex Jany

Conformément au Décret du 15 décembre 1998 concernant le bruit, un limitateur acoustique est installé. Il a pour but d'éviter les nuisances sonores, tant internes que périphériques.

### PROTOCOLE D'UTILISATION

#### Article 1

. La sonorisation doit, obligatoirement, être branchée sur les prises comportant la mention « sono ».

#### Article 2

- . Rappel du principe de fonctionnement.
- Gestion automatique du niveau sonore en deux phases :
   Le limitateur est réglé sur 90 db
  - ⇒ **Phase 1**: En cas de dépassement du seuil sonore, un avertisseur lumineux clignote pendant 2 minutes (vous devez baisser le son).
  - ⇒ **Phase 2**: Coupure de courant pendant 4 minutes

#### Attention!

En cas de dépassement supérieur à 107 db, le limitateur passe directement en Phase 2. A partir de 3 heures du matin, tout dépassement entraînera une coupure de courant définitive.

#### Article 3

. Toute mise hors tension du fait de l'utilisateur pour non-respect de la réglementation relève de sa seule responsabilité, et ne peut, en aucun cas, entraîner un remboursement total ou partiel du montant de la location.